

Recherche

DP Projets 2018-2019

Date limite: 10 décembre 2018, 23 h 59

Aperçu

À propos de nous

Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario (CATON) a été créé pour améliorer la mobilité par la réduction des obstacles des étudiants qui cherchent à bénéficier des parcours de transfert dans les établissements postsecondaires de l'Ontario. Le CATON collabore avec tous les collèges et universités publics pour permettre au système de transfert de crédits de se développer le plus rapidement possible, tout en respectant l'autonomie des établissements. Avec l'appui du gouvernement de l'Ontario, le CATON s'engage à créer un système complet et transparent de parcours et de transfert de crédits dans la province. Le CATON s'emploie à améliorer les canaux d'information offerts aux étudiants, à faciliter la collaboration entre les établissements postsecondaires en vue de renforcer les options de parcours offertes et à appuyer la recherche sur le transfert de crédits et la mobilité étudiante. Nos efforts collectifs visent à aider l'Ontario à poursuivre le développement d'un système postsecondaire intégré qui maximise les possibilités offertes aux étudiants mobiles qui souhaitent obtenir les titres d'études postsecondaires qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts, et qui débouchent sur des possibilités de carrière/d'emploi intéressantes.

Dans le cadre d'un processus annuel de demande de propositions (DP), nous finançons nos collèges et universités subventionnés par l'État et d'autres partenaires de l'enseignement postsecondaire (y compris les établissements autochtones reconnus par le MFCU) afin de concevoir et de créer des parcours et des ententes, d'étudier les expériences vécues par les étudiants et les établissements dans le cadre du transfert et d'accroître les transferts réussis d'étudiants.

Volet

Le CATON sollicite des propositions de projets de **recherche** qui permettront de faire progresser la connaissance et la compréhension de la situation actuelle dans le domaine de la mobilité étudiante et de la reconnaissance de crédits en Ontario. L'objectif de ce volet de financement est de générer des connaissances permettant d'orienter directement les politiques, les parcours et les pratiques des établissements en ce qui a trait à la mobilité étudiante et aux transferts en Ontario. Cela englobe notamment les applications pratiques permettant de renforcer la culture de la mobilité dans les établissements postsecondaires et/ou de mieux comprendre les enjeux à l'échelle du système qui ont des répercussions sur la mobilité. Ce volet appuie les projets de recherche permettant de combler des lacunes en matière de connaissances dans les domaines suivants :

- *Expérience de transfert des étudiants : évaluer les réussites et les défis du parcours en Ontario*
Les étudiants ont accès à de nombreux parcours leur permettant de passer d'un établissement à un autre, mais comment vivent-ils réellement l'expérience de leur transfert et de la mobilité? Les projets de recherche pourraient porter sur les expériences des étudiants après leur transfert - par exemple, l'expérience de transfert a-t-elle été profitable pour l'étudiant (c. à d. ont-ils reçu un nombre de crédits suffisant et cela leur a-t-il permis de gagner du temps) et quels sont les facteurs qui ont contribué à la réussite de l'étudiant après son transfert? Ils pourraient aussi porter sur les expériences de transfert des étudiants sous-représentés et sur la façon dont les parcours et les mesures de soutien au transfert pourraient être conçus pour favoriser la réussite des étudiants. Les projets proposés dans le cadre de ce volet ne doivent pas porter sur l'évaluation de parcours internes, mais ils peuvent porter sur l'évaluation

des parcours entre les établissements. Il s'agit d'une occasion de cerner les principaux moyens d'améliorer l'expérience des étudiants et de formuler des recommandations pour améliorer les parcours offerts aux étudiants.

- *Obstacles des établissements à franchir en matière de transfert : obstacles et défis à la mobilité des étudiants*

Même si l'Ontario se dirige vers un système de mobilité plus homogène, les étudiants continuent de faire face à de nombreux défis quand vient le temps de passer d'un établissement à un autre. Quels sont les obstacles dans les établissements d'enseignement postsecondaire qui nuisent à la mobilité étudiante en Ontario? Les projets pourraient examiner les obstacles rencontrés dans le cadre d'efforts de collaboration, les restrictions propres aux établissements (p. ex., politique scolaire, données sur les établissements/dossiers des étudiants), la mobilisation du corps professoral, etc. Il s'agit d'une occasion de mieux comprendre les obstacles à l'échelle du système et de savoir comment ces défis peuvent être relevés, afin de créer des cultures de mobilité plus solides au sein des établissements postsecondaires.

- *Coûts et économies associés à la mobilité des étudiants*

Quels sont les coûts et les économies réels associés au transfert pour les étudiants et les établissements? Les projets de recherche pourraient porter sur les coûts associés au cycle de formation des étudiants qui effectuent un transfert, les coûts et les économies associés aux différents modèles de mobilité/transfert offerts aux étudiants, les coûts cachés découlant d'un transfert, etc. Il s'agit d'une occasion d'orienter les politiques et les pratiques en matière de mobilité étudiante au niveau systémique et au sein des établissements.

- *Quelle est la prochaine étape pour les transferts d'étudiants : les résultats des transferts d'étudiants*

Que se passe-t-il lorsqu'un étudiant en réorientation obtient son diplôme ou quitte un établissement? Les projets de recherche pourraient examiner les facteurs/résultats associés à la réussite des étudiants après leur transfert, les taux d'obtention de titres de compétences, les résultats en employabilité chez les diplômés de parcours de transfert, le lien entre les parcours conçus et les possibilités d'emploi, les résultats économiques à long terme pour les étudiants qui effectuent un transfert, la meilleure façon d'intégrer les employeurs au processus de planification des parcours, etc. Il s'agit d'une occasion de relever les répercussions à long terme de la mobilité étudiante et les moyens d'appuyer la conception et l'élaboration de parcours et de pratiques institutionnelles efficaces.

- *Comprendre le paysage de la mobilité des étudiants : analyse comparative*

Comment les autres administrations abordent-elles la mobilité étudiante et quelles sont les mesures qui peuvent être prises en Ontario? Les projets de recherche pourraient porter sur la facilité de transfert dans d'autres administrations, les liens entre les établissements, les outils et les mesures de soutien du système (p. ex., à l'échelle de la province/de l'État), les processus des établissements et leur applicabilité au système de reconnaissance de crédits de l'Ontario. Il s'agit d'une occasion de réorienter le système de l'Ontario, en se fondant sur des modèles prometteurs et sur des exemples de la façon dont les autres administrations gèrent la question de la mobilité étudiante.

Admissibilité

Qui est admissible

- Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, y compris les établissements autochtones reconnus par le MFCU (www.ontario.ca/fr/page/etudiantes-et-etudiants-autochtones) et les organismes sans but lucratif œuvrant dans le secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario, peuvent présenter une demande.
- Les demandes peuvent être présentées individuellement par les établissements ou dans le cadre d'initiatives de collaboration.

Financement disponible

- Afin de recueillir le plus grand nombre de propositions possible, aucune limite de financement n'a été fixée. Les projets durent habituellement 12 mois et se chiffrent entre 10 000 et 100 000 \$.
- REMARQUE : Les activités et/ou le personnel qui sont financés par la subvention aux établissements pour les transferts de crédits (SETC) ne sont pas admissibles à un financement du CATON.

Financement non admissibles

- Les projets axés sur des enjeux qui ne concernent que l'établissement demandeur.
- Les propositions menées par des consultants externes.
- Les recherches financées par la subvention pour l'innovation dans le cadre de la reconnaissance de crédits. Le demandeur doit s'assurer que son établissement n'a pas reçu de financement pour les mêmes projets de recherche ou d'autres projets de recherche semblables.

Demande

Comment présenter une demande

Pour soumettre une proposition, veuillez accéder au portail en ligne à l'adresse suivante : <https://oncatapplication.smapply.io/>. La date limite pour présenter une demande est le **10 décembre 2018 à 23 h 59**. Accordez-vous suffisamment de temps pour transférer vos réponses dans le portail en ligne et assurez-vous de téléverser tous les documents requis.

Aperçu des questions et exigences de la demande de propositions

[Aperçu des questions concernant les demandes de propositions](#)

Travailler ensemble : reddition de comptes et vérifications

Le CATON s'engage à apprendre de concert avec ses partenaires et reconnaît la valeur d'une communication ouverte et permanente. Si vous réussissez à obtenir une subvention, les vérifications suivantes seront effectuées et vous devrez présenter les rapports suivants :

- rapport intérimaire et un rapport financier;
- vérification du projet, au besoin (par courriel et/ou en personne);
- rapport final et états financiers détaillés.